Adoption du règlement européen sur les véhicules hors d'usage : une avancée historique pour le recyclage circulaire des véhicules

Bruxelles, le 18 juin 2026

Le Parlement européen a adopté aujourd'hui à Strasbourg le texte définitif du nouveau règlement européen sur les véhicules hors d'usage (End-of-Life Vehicles ou ELV). Il s'agit d'une étape importante dans la transition vers un secteur automobile plus circulaire en Europe. Le nouveau règlement remplace la directive ELV existante de 2000 et instaure un cadre ambitieux et tourné vers l'avenir pour la conception des véhicules, la réutilisation des pièces et le recyclage des matériaux.

La proposition initiale a été publiée le 13 juillet 2023 par la Commission européenne. Le règlement prévoit de nouvelles obligations détaillées pour toutes les parties prenantes de la chaîne de valeur, notamment les constructeurs automobiles, les importateurs, les organismes de responsabilité des producteurs, les centres de traitement agréés, les entreprises de broyage et les autorités publiques. En outre, le champ d'application est considérablement élargi pour inclure, entre autres, les motos et les poids lourds.

Le texte a fait l'objet de discussions approfondies et a été modifié au cours des dernières années tant par le Parlement européen que par le Conseil de l'Union européenne. Le 25 février 2026, les représentants permanents des États membres (COREPER) avaient déjà approuvé un texte de compromis définitif, fruit de négociations intensives entre la Commission européenne, le Parlement et le Conseil.

Avec le vote d'aujourd'hui, le Parlement européen a franchi la dernière étape importante du processus législatif. Après sa publication au Journal officiel de l'Union européenne, le règlement sera directement applicable dans tous les États membres.

Quels changements le nouveau règlement ELV apporte-t-il ?

Le nouveau règlement européen sur les véhicules hors d'usage (VHU) introduit une série de mesures visant à renforcer la circularité des véhicules tout au long de leur cycle de vie. L'accent n'est plus mis uniquement sur le recyclage en fin de vie, mais sur une approche intégrée dans laquelle les véhicules sont conçus dès le départ pour être réutilisés, réparés et recyclés de manière optimale.

Une responsabilité accrue pour les constructeurs automobiles

La responsabilité élargie des constructeurs automobiles est encore renforcée. Ils devront notamment fournir les informations nécessaires au démontage, à la réparation, à l'entretien et au recyclage des véhicules. En outre, ils restent responsables de l'organisation et éventuellement du financement d'un système efficace de collecte et de traitement des véhicules hors d'usage.

Le règlement impose également de nouvelles exigences concernant l'utilisation de matériaux recyclés dans les véhicules neufs. Des objectifs sont ainsi fixés pour l'utilisation de plastiques recyclés et d'autres matières premières secondaires. Afin d'accroître la transparence dans la chaîne, un passeport digital du véhicule est en outre mis en place, dans lequel sont rassemblées des informations importantes sur les matériaux, les composants et la circularité.

Des règles plus strictes en matière d'exportation et de traçabilité

Afin de lutter contre l'exportation illégale de véhicules hors d'usage, les exportateurs devront désormais être en mesure de prouver qu'un véhicule exporté n'est pas un véhicule hors d'usage. Cela devra notamment se faire au moyen de contrôles techniques et de documents supplémentaires.

En outre, des exigences plus strictes sont introduites pour l'enregistrement de l'origine des véhicules hors d'usage et la traçabilité des pièces et des matériaux. Les pièces réutilisables testées et certifiées ne seront plus considérées comme des déchets, ce qui facilitera leur réutilisation dans l'économie circulaire.

Objectifs de recyclage obligatoires pour les plastiques

Une nouveauté importante est l'introduction d'objectifs spécifiques pour le recyclage et l'utilisation des plastiques. À terme, au moins 30 % du poids moyen total des plastiques utilisés dans les véhicules neufs devra provenir de matériaux recyclés. L'Europe entend ainsi stimuler la demande en matières premières secondaires et réduire la dépendance vis-à-vis des matières premières.

Plus de transparence dans la chaîne de recyclage

Le règlement contient également des dispositions visant à renforcer la transparence et la coopération au sein de la chaîne de recyclage. Les organisations chargées de la mise en œuvre de la responsabilité des producteurs devront organiser leurs procédures de sélection des partenaires de la chaîne de manière transparente et objective. En outre, des obligations supplémentaires de démontage sont introduites pour certains composants et matériaux spécifiques afin de favoriser davantage le recyclage et la réutilisation de haute qualité, dans les cas où ce niveau de qualité ne peut être atteint à l'aide des technologies de broyage.

Le règlement est considéré comme l'une des législations les plus ambitieuses au monde en matière d'économie circulaire et devrait servir de modèle pour la future réglementation dans d'autres régions.

Un rôle important pour l'ELV Forum

Au cours des prochaines années, la mise en œuvre pratique du règlement sera affinée par le biais d'actes délégués et d'actes d'exécution. L'ELV Forum, récemment créé, jouera un rôle important à cet égard, en collaboration avec la Commission européenne et les différentes parties prenantes concernées.

Le forum contribuera activement à une mise en œuvre viable et efficace de la nouvelle réglementation et apportera son soutien à l'élaboration de lignes directrices techniques et opérationnelles.

« L'adoption de ce règlement marque un moment historique pour le secteur européen du recyclage des véhicules. Il crée un cadre solide pour concevoir, utiliser et recycler les véhicules de manière encore plus circulaire, et contribuera de manière significative à la préservation des matières premières précieuses en Europe », précise Catherine Lenaerts, directeur de Febelauto et président de l'ELV Forum.

Febelauto accueille favorablement le nouveau règlement européen sur les VHU

Febelauto se réjouit particulièrement de l'adoption du nouveau règlement européen sur les VHU. La nouvelle réglementation offre un cadre tourné vers l'avenir pour renforcer davantage l'économie circulaire au sein du secteur automobile et apporte plus de clarté à tous les acteurs concernés de la chaîne.

En tant qu'ORP pour véhicules hors d'usage en Belgique, Febelauto a activement contribué ces dernières années à la préparation de cette nouvelle législation. La création de l'ELV Forum international a constitué à cet égard une première étape importante pour encourager

l'échange de connaissances et la coopération entre les différents organismes européens chargés de la responsabilité des producteurs et les parties prenantes.

Febelauto est convaincue que la mise en œuvre réussie du règlement n'est possible que grâce à une étroite collaboration entre les constructeurs automobiles, les importateurs, les entreprises de recyclage, les pouvoirs publics et les autres partenaires concernés. Forte de plus de 25 ans d'expérience dans la gestion des véhicules hors d'usage - et plus récemment également dans le recyclage des batteries de véhicules électriques et hybrides - l'organisation est prête à soutenir activement le secteur dans cette transition.

Afin de préparer au mieux toutes les parties prenantes concernées aux nouvelles obligations, Febelauto prévoit d'organiser fin 2026 une série d'ateliers d'information et de séances de concertation. Au cours de ces sessions, les principaux changements apportés par le règlement seront expliqués et les participants auront la possibilité de poser des questions et d'échanger leurs expériences. Febelauto souhaite ainsi contribuer à une mise en œuvre fluide, efficace et uniforme de la nouvelle réglementation européenne en Belgique.

Téléchargements et informations complémentaires

Des photos et la version numérique de ce dossier de presse sont disponibles sur le site web de Febelauto et de l'ELV Forum. Pour des interviews et des informations complémentaires, veuillez contacter :

Catherine Lenaerts
Directeur de Febelauto
Présidente du ELV Forum
Gsm : +32 495 77 12 06
E-mail : catherine.lenaerts@febelauto.be

Paul Dietz
Directeur général d'ARN
Vice-président du ELV Forum
Mobile : +31 651 57 89 50
E-mail : paul.dietz@arn.nl

Annexe

À propos de l'ELV Forum

Le ELV Forum est une association internationale à but non lucratif qui regroupe des organisations actives dans le domaine de la responsabilité élargie des producteurs (REP) pour les véhicules hors d'usage, ainsi que d'autres parties prenantes concernées issues de différents pays. Le Forum ELV est une initiative des organisations belges et néerlandaises chargées de la responsabilité des producteurs, respectivement Febelauto et ARN.

L'association a pour objectif de contribuer, de manière structurée et faisant autorité, à l'élaboration d'une réglementation applicable, efficace et contraignante concernant les véhicules hors d'usage et la circularité dans le secteur automobile.

Toutes les activités de l'ELV Forum visent à soutenir un avenir durable et circulaire pour les véhicules et les matériaux automobiles.

Plus d'informations sur elvforum.org

À propos de Febelauto

L'ASBL Febelauto a été fondée en 1999 par différentes fédérations professionnelles actives dans le secteur automobile. Son mandat est double : en Belgique, elle est l'ORP tant des véhicules hors d'usage que des batteries provenant de véhicules électriques, hybrides et hybrides rechargeables. Febelauto a pour mission de soutenir le recyclage durable des véhicules et de contribuer à une économie circulaire.

- Véhicules hors d'usage : Febelauto encourage et coordonne la collecte, le traitement et le recyclage des épaves automobiles. Elle recueille toutes les données pertinentes à ce sujet et les communique à ses membres et aux autorités. Ce faisant, elle veille au traitement respectueux de l'environnement des véhicules hors d'usage par les centres agréés et les installations de broyage.
- Batteries de véhicules électriques : depuis 2018, Febelauto a également été désignée par les importateurs comme ORP pour la gestion des batteries provenant de véhicules électriques, hybrides et hybrides rechargeables.

Afin de garantir une collaboration efficace, elle organise régulièrement des consultations avec les groupes d'intérêt et les trois autorités régionales. Elle fournit également les informations nécessaires à toutes ses parties prenantes : particuliers, derniers détenteurs professionnels, centres agréés, opérateurs de recyclage et autorités publiques.

Plus d'infos sur febelauto.be

Rejoignez notre « communauté circulaire » ! Suivez Febelauto sur LinkedIn et restez informé de nos dernières actualités.